

**INFORMATIONS SUR LA BONIFICATION SPORT
A L'IUT LYON1
ANNEE UNIVERSITAIRE 2011-12**

Dans le cadre de la politique menée par l'UCB Lyon1, en faveur de la reconnaissance de l'investissement étudiant, l'IUT Lyon1 par l'intermédiaire du SUAPS Lyon1 propose aux étudiants qui le souhaitent de pouvoir pratiquer une **activité sportive facultative notée**. Cette note sera intégrée sous la forme d'une bonification de points. Toute note inférieure à 10/20 ne pourra pas être prise en compte.

Cette pratique sportive se déroule **dans le cadre exclusivement universitaire**. Elle peut se décliner sous 3 formes :

- Sous la forme d'une pratique d'initiation ou de perfectionnement dans une activité sportive choisie par l'étudiant. C'est ce que l'on appelle la pratique de niveau **N1**.
- Sous la forme d'une pratique d'entraînement et de compétition dans une activité sportive choisie par l'étudiant. C'est ce que l'on appelle la pratique de niveau **N2**.
- Sous la forme d'une pratique sportive de haut niveau pour les étudiants bénéficiant déjà de ce statut dans leur pratique sportive fédérale. C'est ce que l'on appelle la pratique de niveau **N3**. Celle-ci reste assez marginale et ne concerne que quelques étudiants de l'IUT LYON1 chaque année.

Les étudiants intéressés par une activité sportive facultative notée devront donc choisir entre une activité sportive de niveau 1 et une activité sportive de niveau 2.

Le choix d'un sport et d'un niveau de pratique implique bien sûr un certain nombre de contraintes spécifiques :

○ **Les contraintes liées aux plannings d'activités proposés :**

- ⇒ L'étudiant choisit son activité sportive et son niveau de pratique en fonction bien sûr de ses affinités pour tel ou tel sport, mais surtout en fonction de son emploi du temps et des sports proposés.
- ⇒ **ATTENTION** : Il existe 2 plannings d'activités : le planning 1 pour les activités N1 et le planning 2 pour les activités N2.
- ⇒ Certaines activités sont proposées sous forme d'animation et ne peuvent pas faire l'objet d'une notation (la plongée et le rock notamment).

○ **Les contraintes liées au niveau de pratique N2 :**

- ⇒ L'étudiant choisissant une pratique de niveau N2 doit s'attendre à avoir des compétitions le jeudi après-midi ou en soirée, de façon régulière pour les sports collectifs à partir de la mi-octobre 2011, et de façon plus occasionnelle pour les autres sports.
- ⇒ Les compétitions de natation ont lieu le mardi soir après 20h00.
- ⇒ Un calendrier des différentes compétitions universitaires sera publié courant octobre 2011.

- **Les contraintes liées à la note :** Selon le niveau de pratique choisi par l'étudiant, celui-ci doit se soumettre à un certain nombre d'exigences pour prétendre à l'obtention de la bonification sport :
 - ⇒ **Pour le niveau N1**
 - la note maximale délivrée ne pourra excéder 16/20. La présence est obligatoire à toutes les séances. Seul un justificatif officiel d'absence (certificat médical par exemple) peut dispenser l'étudiant de cours. Plus de 2 absences non justifiées au cours d'un même semestre entraîne l'annulation de la bonification.
 - L'évaluation par l'enseignant responsable du cours s'effectue par rapport au niveau de pratique ou de performance acquis au cours du semestre, ainsi que l'investissement dont a fait preuve l'étudiant.
 - ⇒ **Pour le niveau N2**
 - La note maximale délivrée ne pourra excéder 19/20. La présence est obligatoire aux entraînements et aux compétitions. L'étudiant devra présenter un justificatif officiel en cas d'absence. Plus de 2 absences non justifiées au cours d'un même semestre entraîne l'annulation de la bonification.
 - L'adhésion à l'association sportive « Lyon1 - IUT » est obligatoire. La cotisation annuelle est fixée à 40 euros, avec une réduction de 10 euros en faveur des étudiants boursiers. La présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive compétitive est également obligatoire.
 - L'évaluation par un enseignant du service des sports de Lyon1 se fait par rapport à un niveau de pratique, par rapport aux résultats obtenus durant les compétitions universitaires, et par rapport au comportement durant les entraînements et les compétitions. L'étudiant porte les couleurs de l'université Lyon1 et de l'IUT B en particulier, et à ce titre, a un certain nombre de devoirs et de valeurs à transmettre. L'évaluation tiendra compte également des responsabilités que certains étudiants pourront prendre au sein de l'association sportive (responsable d'équipe, arbitrage...).
 - ⇒ **Pour le niveau N3**
 - La note maximale délivrée pourra atteindre 20/20.
 - L'adhésion à l'association sportive « Lyon1-IUT » et la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive compétitive est obligatoire.
 - L'évaluation tiendra compte des résultats obtenus dans les compétitions universitaires.

La pratique sportive est semestrialisée.